Collège le vieux colombier

Procès verbal n°2

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2018

Etaient présents :

Mme Criscolo, principale du collège, M. Thévenon , principal adjoint, Mme Silva adjointe gestionnaire.
Emmanuel Ryo, CPE.
Mme Douceau, Mme Fournier, Mme Hill, M. Allein, M. Chapillon, M. Bodereau, représentant les professeurs.
M. Lejeune, Mme Couronne, Mme Hautreux, Mme Benoit, Mme Barbier Royer, M. Carrière, représentant les parents d'élèves.
Mme Heuzé, représentant le conseil départemental.
M. Edom, représentant la ville du Mans
Lilou David, Lana Sobocinski, représentant les élèves

Excusés :

M. Franco, représentant le conseil départemental, Mme Poupineau, représentant Le Mans métropole,
M. Leroux, personnalité qualifiée.

Le quorum est atteint avec 19 membres présents. Madame Criscolo ouvre la séance à 17h40 et présente l'interprète en LSF (langue des signes française) de M. Chapillon.

I- Installation des nouveaux conseils, commissions et comité

- Mme Criscolo procède à l'installation du conseil d'administration, des différents conseils, commissions et comités, voir document joint. Elle insiste sur la rigueur à avoir pour le conseil de discipline, un suppléant ne pouvant remplacer que son titulaire.

II– Approbation du procès-verbal du CA du 18/09/2018

- Mme Criscolo passe au deuxième point, l'approbation du procès-verbal de la précédente séance. M. Lejeune demande à ce qu'une erreur de frappe dans la date de validité du projet d'établissement soit corrigée. Le procès-verbal est voté :

Pour : 18
Abstention : 1
Contre : 0

III- Action éducatrice

Mme Hill demande à ce que l'on aborde la question des transports des élèves pour les cours d'EPS. Mme Criscolo répond qu'elle a prévu d'informer les membres du conseil de la situation. Le conseil départemental, lorsqu'il a refusé la demande de subvention pour les transports, faite par Mme Criscolo, a demandé au collège de s'adresser à la Mairie du Mans et son assureur. Dans un premier temps, la mairie a répondu positivement à cette demande, mais pendant les vacances, Mme Criscolo a appris que la mairie ne financerait pas les transports des élèves pour les cours d'EPS car son assureur ne prenait pas en charge ces dépenses. Mme Criscolo explique que financièrement, la situation n'est pas tenable pour le collège. Si en septembre les transports ont pu être payés par un reliquat de subvention versée l'année dernière, le collège n'a plus de quoi payer les factures à compter d'octobre. C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas augmenter la dette de l'établissement, Mme Criscolo a pris la décision de ne plus commander de transport à l'exception des transports pour la piscine des 6ème car ces derniers sont prévus sur le budget de l'établissement. Mme Criscolo a informé tous les acteurs de cette situation : Mme Galeazzi, l'IA-DASEN, M. Harmand, IA-IPR d'EPS, l'équipe enseignante d'EPS, les élus et chefs de service du conseil départemental ainsi que la ville du Mans. Elle explique que tout le monde travaille sur la question. Elle admet que les conditions de travail des enseignants sont loin d'être optimales, il n'y a plus de possibilité d'avoir un cours couvert, tous les cours devant avoir lieu sur le plateau sportif attenant au collège ou sur le stade Roger Deléon. A l'heure actuelle, deux classes n'auront pas cours mercredi à 10h, et il pourrait y avoir une difficulté vendredi à 10H car 3 classes ont cours et nous ne disposons que de deux installations. Mme Criscolo explique ensuite qu'une réunion s'est déroulée avec les experts en assurance du conseil départemental cet après-midi, cette réunion avait pour objet le remboursement par l'assurance du conseil départemental de la subvention exceptionnelle de 41000€ accordée au collège par celui-ci, dès le mois d'avril, afin que le matériel détruit dans le gymnase puisse être et non le financement des transports.

Mme Hill demande quand les élèves pourront profiter d'installations couvertes pour permettre un enseignement de qualité. Elle fait la lecture d'une motion (voir pièce jointe) qu'elle soumet au vote.
Mme Heuzé demande la parole, elle explique qu'elle est très concernée par cette question et qu'elle est très présente pour l'établissement. La difficulté qu'elle rencontre, c'est d'être dans l'opposition politique, cela rend ses moyens d'action plus limités. Elle pense qu'il faut agir ensemble pour obliger le conseil départemental à réagir, à prendre ses responsabilités. S'il n'est pas possible de pratiquer l'EPS, enseignement obligatoire, elle est persuadée que c'est la responsabilité du conseil départemental car, au fond, la ville du Mans n'est pas responsable.
Pour Mme Heuzé, l'assurance devrait le prendre en charge dans la mesure où il y a un préjudice. Elle précise qu'en octobre, le Conseil départemental a dit que ce n'était pas de sa compétence de payer, mais c'est faux, selon elle ; c'est une mauvaise lecture de la loi NOTRe faisant relever les transports scolaires de la compétence de la région : ce n'est pas ici une situation de transport vers l'école. Mme Heuzé pense que le collège a raison de ne pas commander les transports, il n'est pas possible de les financer sur les fonds de réserve, pour elle, annuler les cours est une solution pour mettre tout le monde devant ses responsabilités.
Mme Hill espère l'unanimité sur le vote de la motion. Mme Heuzé précise qu'il faut chercher à trouver des solutions plus qu'à faire des esclandres. Mme Criscolo explique que lors de ses échanges avec M. Harmand, ce dernier l'a assuré qu'il préviendrait Monsieur le Recteur si les cours n'étaient plus assurés.
Mme Hill raconte sa séance de l'après-midi : avec deux classes, ils sont arrivés à 14h (les cours commencent à 13h30 au collège) sur les installations. Au bout de quelques instants, trois classes de l'école élémentaire Garnier-Pagès sont arrivées et après discussion ces classes ont finalement pratiqué sur le terrain d'honneur ce qui est interdit par la mairie. Il n'y a eu qu'une heure de cours. M. Allein tient à ajouter un élément à cette description : le bruit des travaux liés à la construction du nouveau gymnase. Les conditions de travail sont épuisantes pour les élèves et leur enseignant.

Mme Heuzé estime que le rectorat doit interpeller le département sur ces conditions de travail. Mme Hill estime que les élèves sont pris en otages.
Mme Heuzé pense qu'il ne faut pas réagir ainsi, il faut dans ces cas-là être dans le droit. Le conseil départemental est, pour elle, responsable devant la loi.
Mme Hill demande alors quand le conseil départemental va prendre ses responsabilités ?
Mme Heuzé s'engage à interpeller dès demain le conseil départemental.

Mme Criscolo estime qu'il faut se garder d'opérations trop démonstratives, pour elle, il y a encore des recours par la voie hiérarchique qui sont possibles.
Mme Heuzé pense qu'une fois dans la presse, ces questions prennent des dimensions politiques. Elle assure que Monsieur le maire s'est engagé à ce que les travaux aillent assez vite. Mme Benoit demande si les parents d'élèves peuvent faire quelque chose. Mme Criscolo répond que les membres du conseil d'administration peuvent rédiger un écrit.
Vote de la motion :

Pour 16
Abstention 3
Contre: 0

Mme Criscolo profite de ce point pour aborder la question de l'ULIS. Elle a fait la lecture, lors du dernier conseil d'administration, d'un courrier de Monsieur le DASEN Milleville, traitant de la réunion au vieux colombier des deux ULIS TFA-TMA des collèges Ambroise Paré et le vieux colombier.
Il s'avère que les enseignants de l'école Marceau et du collège Ambroise Paré se questionnent voire s'opposent à cette décision.

M. Chapillon estime pour sa part que si ces deux établissements sont à proximité du SEFFIS, argument des collègues de ces établissements en faveur du regroupement au collège Ambroise Paré, il est intéressant justement de sortir de ce quartier restreint et de s'en éloigner, en particulier pour les élèves, car ils apprennent ainsi à se déplacer de manière autonome. Il ajoute qu'à Ambroise Paré, l'accès est très difficile pour les taxis.

Mme Criscolo indique qu'un des arguments des autres établissements est que l'orientation en fin de CM2 provoquera la séparation d'avec les autres camarades. Elle s'étonne que cet argument n'ait été invoqué par personne au moment de l'ouverture de l'ULIS-TMA du collège le vieux colombier et du refus d'Ambroise Paré de recevoir cette ULIS, faute de local ou salle disponible dans l'établissement. En effet, les élèves orientés alors vers le vieux colombier étaient en situation de handicap multiple et donc d'autant plus fragilisés par la séparation d'avec leurs camarades inscrits à Ambroise Paré.
Mme Criscolo replace les choses dans le contexte d'il y a cinq ans. En 2013, le collège Ambroise Paré avait refusé l'installation d'une seconde ULIS car il manquait de place, mais aujourd'hui il semble que ce ne soit plus le cas, selon les dires des enseignants de cet établissement lors de la réunion présidée par M. Robbe, directeur de l'école Marceau et organisée afin de permettre à chaque enseignant des ULIS école et collège de s'exprimer sur le regroupement.

Le principal du collège Ambroise Paré a demandé une audience à Mme la directrice académique.
Mme Criscolo explique qu'elle n'a pas sollicité d'entretien pour sa part, dans la mesure où le regroupement des ULIS est décidé au vieux colombier, ce dont le conseil départemental a été informé par le DASEN précédent.
Si cela s'avérait nécessaire ou si une demande en ce sens lui était faite par Mme la directrice académique, elle irait présenter le bilan du travail effectué et rendre compte de la qualité du service

rendu aux familles du collège le vieux colombier.

A 18h30 Mme Criscolo demande une suspension de séance pour permettre à l'interprète de M. Chapillon de prendre une pause.

M. Edom arrive à ce moment, Mme Criscolo profite de l'interruption de séance pour le mettre au courant des échanges qui ont eu lieu.

A 18h40, les débats reprennent, M. Edom adhère à la motion présentée par les enseignants du collège. Il informe le conseil d'administration que le dossier pour la reconstruction est prioritaire, mais qu'il ne peut aucunement s'avancer sur une date.

Mme Hill souhaiterait que les enseignants du collège soient impliqués dans les plans du futur gymnase. M. Edom lui répond que tous les usagers seront vus au préalable, il estime que ces rencontres devraient avoir lieu au printemps prochain.
Mme Hill remarque que les enseignants du collège ont été oubliés pour le gymnase Davaze. M. Edom le reconnaît, mais c'est parce que ce gymnase a un club résident, d'ailleurs les plans ont été modifiés sur demande de Mme Criscolo avec l'intégration de vestiaires.

IV- Questions financières •

Mme Criscolo aborde le point sur les questions financières. Mme Silva fait la lecture, pour information, des nouveaux tarifs de cantine au 1er janvier 2019. Mme Criscolo explique que les tarifs sont décidés par le conseil départemental, cela correspond à une augmentation de 1 % pour les élèves. Mme Silva présente ensuite les tarifs de perte et de dégradation, elle explique que le seul changement concerne le coût de la clé d'ascenseur qui passe à 25 euros ; le coût de remplacement de la calculatrice est fixé à 13€.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Criscolo présente ensuite deux projets de voyage. Deux classes de 5ème iront en Angleterre du 20 au 24 mai sur un projet autour d'Harry Potter. Cela va concerner 38 élèves et 5 accompagnateurs. Mme Silva présente le budget du voyage, avec une part élève de 291 euros à charge des familles et 1600 euros pour le collège.

Mme Criscolo présente ensuite un projet sur les 4ème dans le cadre d'un EPI, sur la citoyenneté, avec une journée où les élèves iront à Versailles et une autre à l'Assemblée Nationale. Mme Silva présente un budget prévisionnel pour la sortie à Versailles où la part par élève est fixée à 16,7 euros.

Pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Mme Criscolo présente ensuite une DBM pour information, elle explique que cette DBM est un changement de l'affectation de crédit.

Mme Criscolo aborde enfin le don de la 'Ronde des signes' pour un séjour à Nancy. Le collège Ambroise Paré a effectué la commande auprès de la SNCF et le principal souhaite, afin de pouvoir payer l'avance demandée par la SNCF, recevoir la subvention allouée aux deux collèges (2x500€).

Le collège le vieux colombier verrait ensuite sa facture pour le transport, émise par le collège Ambroise Paré qui en a payé l'intégralité pour les deux établissements, réduite de 500€.

Dans l'attente d'une indication en ce sens du principal d'Ambroise Paré, Mme Criscolo demande donc au conseil d'administration d'accepter ce don de la « Ronde des signes », qu'elle remercie chaleureusement pour cette participation qui va permettre de réduire le coût prévu pour les familles des élèves participant au séjour.

Pour : 20
Contre 0

M. Thévenon présente la convention avec le centre social Simone Veil permettant de proposer de l'accompagnement éducatif à quelques élèves du collège au sein de l'établissement après la fin des cours.

Vote de la convention

Pour 20
Contre 0

Mme Criscolo aborde ensuite la question du séjour en Angleterre de l'année scolaire dernière. L'association des parents d'élèves a fait un don de 10 euros par élèves, et M. Lejeune, président de l'association, s'est étonné que les familles n'aient pas reçu de chèque de ce montant.

Mme Criscolo explique que ce sentiment est d'autant plus fort que les familles dont les enfants sont partis en Provence ont reçu un chèque. Mme Criscolo informe que le budget du voyage en Angleterre est déficitaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le budget prévisionnel présenté au CA était calculé sur la base de 46 élèves potentiels et 6 accompagnateurs.

4 élèves n'ont pas souhaité partir et un septième accompagnateur a participé au séjour. Les recettes arrivent donc à 310 euros par élève (280€ venant des familles, 20€ du FSE et 10€ de l'association des parents d'élèves) pour un coût réel par participant de 310,64€.

Le coût par élève a augmenté à cause du surcoût occasionné par les repas confectionnés pour les élèves souffrant d'allergies, qu'il a fallu prendre en compte, et du nombre moins important de participants. La part du collège s'élève à 2200€ au lieu des 1878€ prévus dans le budget prévisionnel. M. Lejeune explique qu'il n'a pas su répondre quand les familles lui ont demandé pourquoi elles n'avaient pas reçu de chèque.

M. Lejeune ajoute que la vente de chocolats qui va être lancée cet automne devra séduire de nombreuses familles pour que l'APE puisse financer le séjour à Londres à hauteur de 20€ par élève.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Criscolo lève la séance à 19h10 et rappelle que le prochain conseil d'administration est prévu le 29 novembre